



PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

03 JUIN 2025

N^o Réf. 120 /DGPAA/DEESP/DAEESP/AB

NOTE AUX USAGERS

En référence au Décret n°2022-546 du 13 juillet 2022 instituant et organisant le Recensement Général des Entreprises et Etablissements de Côte d'Ivoire (RGEE-CI) 2024, j'invite les entreprises exerçant en zone portuaire et péri portuaire à participer à cette opération.

Ce recensement a pour objectif de doter la Côte d'Ivoire d'une base de données exhaustives et actualisées sur toutes les entités économiques, y compris les organisations religieuses, afin de mieux planifier les politiques publiques et les infrastructures. En outre, il permettra la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG), outil stratégique pour l'aménagement du territoire et l'amélioration de la qualité des services publics.

A cet effet, je compte sur votre franche collaboration afin de réserver un bon accueil aux agents recenseurs de l'ANStat et de fournir les informations sollicitées.

J'attache du prix au respect de la présente note. ✓

Ampliations:

- DGPAA
- UCACI
- FEDERMAR
- ARMARTEURS
- SGCPA
- PORT SECURITE
- OIC
- CHRONO
- ARCHIVES



H. Y. SIE